

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 DECEMBRE 2025

Délibération n° 125-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20251218-DAJ-DEL-25-332-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 19/12/2025
Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Sara FERAUD, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Claire PITETTE

Date de la convocation : Jeudi 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DES TARIFS DU BAR DU THEATRE LE PIAF

Exposé des motifs :

Le théâtre le Piaf, titulaire d'une licence d'exploitation de débit de boisson de type IV, propose lors de chaque spectacle, son service de bar. Dans le cadre de l'évolution des propositions des spectacles (soirée cabaret par exemple), il est proposé de modifier les tarifs du bar et ajouter certains produits. Il est également précisé les quantités. Les nouvelles propositions apparaissent en surlignage.

Boissons	Tarifs TTC
Eau (50cl)	1,00 €
Eau (1,5l)	1,50€
Eau pétillante (50 cl)	2,50 €
Perrier (1l)	3,50€
Jus de fruits (25 cl)	2,50 €
Limonade (verre de 25 cl)	2,00€
Sirop à l'eau (33 cl)	1,50€
Diabolo (33 cl)	2,50€
Soda (33 cl)	2,50 €
Bière pression (25 cl)	3,00 €
Bière en bouteille (25 cl)	3,00€
Cidre (verre de 25 cl)	3,00 €
Poiré (verre de 25 cl)	3, 00€

Vin blanc, rosé ou rouge (verre de 15 cl)	3,00 €
Kir mûre ou cassis (verre de 15 cl)	3,50€
Vin pétillant (verre de 15 cl)	3, 00€
Kir pétillant (verre de 15 cl)	3,5€
Vin en bouteille (blanc, rosé ou rouge)	15€
Vin pétillant en bouteille	15€
Café / Thé	1 €
Alimentation	Tarifs TTC
Crêpe	2,00 €
Gâteau (part) sucré/salé	1,00 €
Bonbons (sachet)	1,00 €
Tartinade	5,00 €
Planche apéro	10,00 €
Cake entier	7€

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la santé publique
Vu la délibération 28-2023 portant sur les tarifs du débit de boisson temporaire du Piaf.
Vu l'arrêté DTPP 2023-011 concernant le permis d'exploitation UF/2024-13464.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs suivants

Boissons	Tarifs TTC
Eau (50cl)	1,00 €
Eau (1,5l)	1,50€
Eau pétillante (50 cl)	2,50 €
Perrier (1l)	3,50€
Jus de fruits (25 cl)	2,50 €
Limonade (verre de 25 cl)	2,00€
Sirop à l'eau (33 cl)	1,50€
Diabolo (33 cl)	2,50€
Soda (33 cl)	2,50 €
Bière pression (25 cl)	3,00 €
Bière en bouteille (25 cl)	3,00€
Cidre (verre de 25 cl)	3,00 €
Poiré (verre de 25 cl)	3, 00€
Vin blanc, rosé ou rouge (verre de 15 cl)	3,00 €
Kir mûre ou cassis (verre de 15 cl)	3,50€
Vin pétillant (verre de 15 cl)	3, 00€
Kir pétillant (verre de 15 cl)	3,5€
Vin en bouteille (blanc, rosé ou rouge)	15€
Vin pétillant en bouteille	15€
Café / Thé	1 €

Alimentation	Tarifs TTC
Crêpe	2,00 €
Gâteau (part) sucré/salé	1,00 €
Bonbons (sachet)	1,00 €
Tartinade	5,00 €
Planche apéro	10,00 €
Cake entier	7€

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 18/12/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

